

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**PREMIER
MINISTRE**

Direction de l'information
légale et administrative

Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr

BODACC « A »

Annonce n° 1744

74 – HAUTE-SAVOIE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE THONON-LES-BAINS

Ventes et cessions

312 910 557 RCS Thonon-les-Bains.

LES JARDINERIES DU SALEVE.

Forme : Société par Actions Simplifiée.

Capital : 150000.00 EUR.

Adresse : 300, Rue Louis Rustin, Archamps, 74162 Saint-Julien-en-Genevois.

Oppositions : Art. L.236-14 du code de commerce.

Commentaires : Avis de projet de fusion Aux termes d'un acte sous-seing privé en date du 10 novembre 2022, la société LES JARDINERIES DU SALEVE, société par actions simplifiée au capital de 150.000 €, ayant son siège social à SAINT-JULIEN-EN-GENEVOIS (74162), ARCHAMPS, 300 rue Louis Rustin, immatriculée sous le numéro 312 910 557 au RCS de THONON LES BAINS et la société LES JARDINS DE BENOUVILLE, société par actions simplifiée au capital de 344.880 euros, ayant son siège social à LOUVIGNY (14111), Zone d'Activités Commerciales du Long Cours, immatriculée sous le numéro 828 863 670 au RCS de CAEN, ont établi le projet de leur fusion par voie d'absorption de la société LES JARDINS DE BENOUVILLE par la société LES JARDINERIES DU SALEVE. La société LES JARDINS DE BENOUVILLE ferait apport à la société LES JARDINERIES DU SALEVE de la totalité de son actif, évalué à 1.660.061 €, à charge de la totalité de son passif, évalué à 1.577.010 €, soit un apport net d'un montant de 83.051 €. Les conditions de la fusion ont été établies sur la base des derniers bilans établis de la société LES JARDINERIES DU SALEVE et de la société LES JARDINS DE BENOUVILLE clôturés au 31 août 2022, non encore approuvés. La fusion prendra effet rétroactivement au 1er septembre 2022, tant sur le plan comptable que sur le plan fiscal. Toutes les opérations actives et passives réalisées par la société LES JARDINS DE BENOUVILLE depuis cette date étant réputées avoir été faites pour le compte et aux profits et risques de la société LES JARDINERIES DU SALEVE. La société BOTANIC-SERRES DU SALEVE détenant la totalité des droits sociaux des sociétés LES JARDINS DE BENOUVILLE et LES JARDINERIES DU SALEVE, il n'a pas été établi de rapport d'échange ; il n'y aura pas lieu à l'émission d'actions nouvelles de la société absorbante, ni à augmentation du capital de la société absorbante. Montant prévu de la prime de fusion : Néant. Le projet de fusion a été établi sous la condition suspensive de son approbation par l'associée unique de la société LES JARDINERIES DU SALEVE, société absorbante, le 31 décembre 2022 au plus tard. Le projet de fusion a été déposé le 17/11/2022 au Greffe du Tribunal de Commerce de THONON LES BAINS, au nom de la société LES JARDINERIES DU SALEVE, société absorbante, et le 16/11/2022 au Greffe du Tribunal de Commerce de CAEN,

au nom de la société LES JARDINS DE BENOUVILLE, société absorbée. Les créanciers des sociétés fusionnantes, dont la créance est antérieure au présent avis, peuvent former opposition à cette fusion dans un délai de 30 jours à compter de la parution du présent avis. Pour avis, Le Président Avis de projet de fusion Aux termes d'un acte sous-seing privé en date du 10 novembre 2022, la société LES JARDINERIES DU SALEVE, société par actions simplifiée au capital de 150.000 €, ayant son siège social à SAINT-JULIEN-EN-GENEVOIS (74162), ARCHAMPS, 300 rue Louis Rustin, immatriculée sous le numéro 312 910 557 au RCS de THONON LES BAINS et la société JARDINERIE DE DEMOUVILLE, société par actions simplifiée au capital de 50.000 euros, ayant son siège social à LOUVIGNY (14111), Zone d'Activités Commerciales du Long Cours, immatriculée sous le numéro 518 320 783 au RCS de CAEN, ont établi le projet de leur fusion par voie d'absorption de la société JARDINERIE DE DEMOUVILLE par la société LES JARDINERIES DU SALEVE. La société JARDINERIE DE DEMOUVILLE ferait apport à la société LES JARDINERIES DU SALEVE de la totalité de son actif, évalué à 819.663 €, à charge de la totalité de son passif, évalué à 638.537 €, soit un apport net d'un montant de 181.127 €. Les conditions de la fusion ont été établies sur la base des derniers bilans établis de la société LES JARDINERIES DU SALEVE et de la société JARDINERIE DE DEMOUVILLE clôturés au 31 août 2022, non encore approuvés. La fusion prendra effet rétroactivement au 1er septembre 2022, tant sur le plan comptable que sur le plan fiscal. Toutes les opérations actives et passives réalisées par la société JARDINERIE DE DEMOUVILLE depuis cette date étant réputées avoir été faites pour le compte et aux profits et risques de la société LES JARDINERIES DU SALEVE. La société BOTANIC-SERRES DU SALEVE détenant la totalité des droits sociaux des sociétés JARDINERIE DE DEMOUVILLE et LES JARDINERIES DU SALEVE, il n'a pas été établi de rapport d'échange ; il n'y aura pas lieu à l'émission d'actions nouvelles de la société absorbante, ni à augmentation du capital de la société absorbante. Montant prévu de la prime de fusion : Néant. Le projet de fusion a été établi sous la condition suspensive de son approbation par l'associée unique de la société LES JARDINERIES DU SALEVE, société absorbante, le 31 décembre 2022 au plus tard. Le projet de fusion a été déposé le 17/11/2022 au Greffe du Tribunal de Commerce de THONON LES BAINS, au nom de la société LES JARDINERIES DU SALEVE, société absorbante, et le 17/11/2022 au Greffe du Tribunal de Commerce de CAEN, au nom de la société JARDINERIE DE DEMOUVILLE, société absorbée. Les créanciers des sociétés fusionnantes, dont la créance est antérieure au présent avis, peuvent former opposition à cette fusion dans un délai de 30 jours à compter de la parution du présent avis. Pour avis, Le Président Avis de projet de fusion Aux termes d'un acte sous-seing privé en date du 10 novembre 2022, la société LES JARDINERIES DU SALEVE, société par actions simplifiée au capital de 150.000 €, ayant son siège social à SAINT-JULIEN-EN-GENEVOIS (74162), ARCHAMPS, 300 rue Louis Rustin, immatriculée sous le numéro 312 910 557 au RCS de THONON LES BAINS et la société LES JARDINS DE LOUVIGNY, société par actions simplifiée au capital de 77.000 euros, ayant son siège social à LOUVIGNY (14111), Zac du Long Cours, immatriculée sous le numéro 410 526 743 au RCS de CAEN, ont établi le projet de leur fusion par voie d'absorption de la société LES JARDINS DE LOUVIGNY par la société LES JARDINERIES DU SALEVE. La société LES JARDINS DE LOUVIGNY ferait apport à la société LES JARDINERIES DU SALEVE de la totalité de son actif, évalué à 3.872.799 €, à charge de la totalité de son passif, évalué à 1.336.330 €, soit un apport net d'un montant de 2.536.469 €. Les conditions de la fusion ont été établies sur la base des derniers bilans établis de la société LES JARDINERIES DU SALEVE et de la société LES JARDINS DE LOUVIGNY clôturés au 31 août 2022, non encore approuvés. La fusion prendra effet rétroactivement au 1er septembre 2022, tant sur le plan comptable que sur le plan fiscal. Toutes les opérations actives et passives réalisées par la société LES JARDINS DE LOUVIGNY depuis cette date étant réputées avoir été faites pour le compte et aux profits et risques de la société LES JARDINERIES DU SALEVE. La société BOTANIC-SERRES DU SALEVE détenant la totalité des droits sociaux des sociétés LES JARDINS DE LOUVIGNY et LES JARDINERIES DU SALEVE, il n'a pas été établi de rapport d'échange ; il n'y aura pas lieu à l'émission d'actions nouvelles de la société absorbante, ni à augmentation du capital de la société absorbante. Montant prévu de la prime de fusion : Néant. Le projet de fusion a été établi sous la condition suspensive de son approbation par l'associée unique de la société LES JARDINERIES DU SALEVE, société absorbante, le 31 décembre 2022 au plus tard. Le projet de fusion a été déposé le 17/11/2022 au Greffe du Tribunal de Commerce de THONON LES BAINS, au nom de la société LES JARDINERIES DU SALEVE, société absorbante, et le 17/11/2022 au Greffe du Tribunal de Commerce de CAEN, au nom de la société LES JARDINS DE LOUVIGNY, société absorbée. Les créanciers des sociétés fusionnantes, dont la créance est antérieure au présent avis, peuvent former opposition à cette fusion dans un délai de 30 jours à compter de la parution du présent avis. Pour avis, Le Président Avis de projet de fusion Aux termes d'un acte sous-seing privé en date du 10 novembre 2022, la société LES JARDINERIES DU SALEVE, société par actions simplifiée au capital de 150.000 €, ayant son siège social à SAINT-JULIEN-EN-GENEVOIS (74162), ARCHAMPS, 300 rue Louis Rustin, immatriculée sous le numéro 312 910 557 au RCS de THONON LES BAINS et la société PEPINIERES DE BAVENT, société par actions simplifiée au capital de 75.000 euros, ayant son siège social à BAVENT (14860), Le Moulin du Prés, immatriculée sous le numéro 384 911 913 au RCS de CAEN, ont établi le projet de leur fusion par voie d'absorption de la société PEPINIERES DE BAVENT par la société LES JARDINERIES DU SALEVE. La société PEPINIERES DE BAVENT ferait apport à la société LES JARDINERIES DU SALEVE de la totalité de son actif, évalué à 1.733.406 €, à charge de la totalité de son passif, évalué à 432.054 €, soit un apport net d'un montant de 1.301.353

€. Les conditions de la fusion ont été établies sur la base des derniers bilans établis de la société LES JARDINERIES DU SALEVE et de la société PEPINIERES DE BAVENT clôturés au 31 août 2022, non encore approuvés. La fusion prendra effet rétroactivement au 1er septembre 2022, tant sur le plan comptable que sur le plan fiscal. Toutes les opérations actives et passives réalisées par la société PEPINIERES DE BAVENT depuis cette date étant réputées avoir été faites pour le compte et aux profits et risques de la société LES JARDINERIES DU SALEVE. La société BOTANIC-SERRES DU SALEVE détenant la totalité des droits sociaux des sociétés PEPINIERES DE BAVENT et LES JARDINERIES DU SALEVE, il n'a pas été établi de rapport d'échange ; il n'y aura pas lieu à l'émission d'actions nouvelles de la société absorbante, ni à augmentation du capital de la société absorbante. Montant prévu de la prime de fusion : Néant. Le projet de fusion a été établi sous la condition suspensive de son approbation par l'associée unique de la société LES JARDINERIES DU SALEVE, société absorbante, le 31 décembre 2022 au plus tard. Le projet de fusion a été déposé le 17/11/2022 au Greffe du Tribunal de Commerce de THONON LES BAINS, au nom de la société LES JARDINERIES DU SALEVE, société absorbante, et le 17/11/2022 au Greffe du Tribunal de Commerce de CAEN, au nom de la société PEPINIERES DE BAVENT, société absorbée. Les créanciers des sociétés fusionnantes, dont la créance est antérieure au présent avis, peuvent former opposition à cette fusion dans un délai de 30 jours à compter de la parution du présent avis. Pour avis, Le Président Avis de projet de fusion Aux termes d'un acte sous-seing privé en date du 10 novembre 2022, la société LES JARDINERIES DU SALEVE, société par actions simplifiée au capital de 150.000 €, ayant son siège social à SAINT-JULIEN-EN-GENEVOIS (74162), ARCHAMPS, 300 rue Louis Rustin, immatriculée sous le numéro 312 910 557 au RCS de THONON LES BAINS et la société LES JARDINS DE BAYEUX, société par actions simplifiée au capital de 100.000 euros, ayant son siège social à LOUVIGNY (14111), Zac du Long Cours, immatriculée sous le numéro 824 194 120 au RCS de CAEN, ont établi le projet de leur fusion par voie d'absorption de la société LES JARDINS DE BAYEUX par la société LES JARDINERIES DU SALEVE. La société LES JARDINS DE BAYEUX ferait apport à la société LES JARDINERIES DU SALEVE de la totalité de son actif, évalué à 859.949 €, à charge de la totalité de son passif, évalué à 802.892 €, soit un apport net d'un montant de 57.057 €. Les conditions de la fusion ont été établies sur la base des derniers bilans établis de la société LES JARDINERIES DU SALEVE et de la société LES JARDINS DE BAYEUX clôturés au 31 août 2022, non encore approuvés. La fusion prendra effet rétroactivement au 1er septembre 2022, tant sur le plan comptable que sur le plan fiscal. Toutes les opérations actives et passives réalisées par la société LES JARDINS DE BAYEUX depuis cette date étant réputées avoir été faites pour le compte et aux profits et risques de la société LES JARDINERIES DU SALEVE. La société BOTANIC-SERRES DU SALEVE détenant la totalité des droits sociaux des sociétés LES JARDINS DE BAYEUX et LES JARDINERIES DU SALEVE, il n'a pas été établi de rapport d'échange ; il n'y aura pas lieu à l'émission d'actions nouvelles de la société absorbante, ni à augmentation du capital de la société absorbante. Montant prévu de la prime de fusion : Néant. Le projet de fusion a été établi sous la condition suspensive de son approbation par l'associée unique de la société LES JARDINERIES DU SALEVE, société absorbante, le 31 décembre 2022 au plus tard. Le projet de fusion a été déposé le 17/11/2022 au Greffe du Tribunal de Commerce de THONON LES BAINS, au nom de la société LES JARDINERIES DU SALEVE, société absorbante, et le 17/11/2022 au Greffe du Tribunal de Commerce de CAEN, au nom de la société LES JARDINS DE BAYEUX, société absorbée. Les créanciers des sociétés fusionnantes, dont la créance est antérieure au présent avis, peuvent former opposition à cette fusion dans un délai de 30 jours à compter de la parution du présent avis. Pour avis, Le Président.